



Semis de la culture retardé de 2 à 3 semaines par rapport à la date de semis conventionnelle actuelle.

Ex : blé en Bassin parisien → semis réalisé au 10 novembre tandis que les semis conventionnels sont réalisés au 25 octobre

## Quel mode d'action ?

Permet la réalisation de faux semis répétés (cf. fiche n°4) et l'esquive des levées d'adventices.

## Sur quelles adventices ?

Stock semencier superficiel des adventices dont la période de levée préférentielle a commencé avant les semis tardifs.

## Sur quelles cultures ?

- Pour les Cultures à semis automnal, quand la période de semis conventionnelle correspond à la période de levée préférentielle de la flore de la parcelle.
- Pas pour les cultures de printemps : la technique peut être moins efficace en raison de l'échelonnement des levées et est moins explorée en raison du risque de stress hydrique.

## Quand utiliser cette solution agronomique ...

- Sur culture à semis automnal (ex : blé)
- En présence d'une flore dominante à levée automnale
- Lorsque le recours au faux-semis est prévu (cf. fiche n°5)

## ... Et dans quelles conditions ?

- **Climat assurant**
  - Suffisamment de jours disponibles pour le faux semis
  - Une bonne implantation de la culture
- **Type de sol**
  - La réalisation d'un semis tardif est difficile sur terres argileuses car les parcelles sont moins facilement praticables en conditions humides à l'automne
  - Sur des terres sableuses, elle renforce les risques d'échaudage du blé au printemps si la réserve hydrique du sol est faible

### Associations avec d'autres solutions agronomiques

- ⑦ —> Un semis tardif implique la réalisation de **faux semis** (cf. fiche n°4) pour épuiser le stock semencier superficiel et détruire les plantules juste avant le semis.
- ① ----> Un semis tardif peut contribuer :
- A la **diversification des périodes de semis à l'échelle de la rotation** (cf. fiche n°1), avec laquelle elle doit être raisonnée pour éviter une spécialisation de la flore parcellaire,
  - au **désherbage mécanique de printemps** (cf. fiches 11 à 13), dont l'efficacité est ainsi renforcée, en permettant d'intervenir sur des adventices plus jeunes.
- ⑬ <-> **Semis précoce** (cf. fiche n°7) : semis précoce et semis tardif sont naturellement incompatibles; un choix s'impose.
- ⑮ ----> Le semis tardif limite la mise en œuvre d'un **désherbage mécanique d'automne** (cf. fiches 11 et 12) : en effet, cette solution agronomique diminue le nombre de jours disponibles à l'automne pour effectuer du désherbage mécanique, tandis qu'un semis tardif associé à du faux semis a logiquement fortement limité les problèmes d'adventices à cette période.

### Effets induits

<b>Autres bio agresseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ / - Effet sur le cycle des <b>ravageurs et des maladies</b> :</li> <li>➢ + sur blé permet l'esquive des pucerons de la jaunisse</li> <li>➢ - sur céréales d'hiver peut permettre de réduire les épidémies de piétin verse, septoriose, rouilles brune et jaune...</li> </ul>
<b>Agronomie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Potential de rendement en général réduit</b> :</li> <li>➢ <b>durée de végétation réduite</b></li> <li>➢ <b>risque d'implantation dans de mauvaises conditions</b>, voire risque de ne pas semer, en particulier sur terres argileuses.</li> <li>➢ <b>Risque de stress hydrique accru</b>, en particulier sur terre sableuse (ex : risque d'échaudage du blé au printemps)</li> </ul>
<b>Critères socio-économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ + possibilité de <b>réduction de la fertilisation azotée</b> (limitation des charges) et des autres intrants</li> <li>➢ - <b>potentiel de rendement réduit</b></li> </ul>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ - <b>lessivage des nitrates</b> pouvant être accru</li> <li>➢ - <b>Risque d'érosion accru et couverture des sols moins longue en période à risque</b></li> </ul>